



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2016

N° 1

Informations

- prévoyance professionnelle
- sécurité maximale
- conditions équitables
- offres adaptées à la branche
- facilité d'utilisation
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

Bonne évolution malgré le contexte difficile

L'année 2015 a été marquée par la volatilité des marchés financiers qui n'a pas épargné la Caisse de Pension Musique et Formation. Confronté aux conséquences de la levée du cours plancher de l'euro et de l'introduction de taux négatifs et à leur impact sur le marché des actions, le Conseil de fondation a pris les mesures nécessaires. Une planification optimisée des liquidités a permis par exemple de minimiser les charges liées aux taux négatifs.

La performance insatisfaisante des placements propres de -1,5% fin 2015 est le reflet de la difficile année 2015 pour nos finances. La piètre évolution de l'ensemble des catégories de placement a pu être atténuée par une gestion professionnelle des placements propres. Ainsi, la part des placements propres s'établit à 25% fin 2015, tandis que les avoirs de vieillesse restants (y compris les réserves mathématiques des rentes) sont réassurés auprès d'AXA Vie SA. Au 31 décembre 2015, la Caisse de Pension Musique et Formation affiche encore un taux de couverture prévisionnel d'environ 106%, malgré le contexte difficile.

Rapport d'expertise positif

Fin 2014, l'expert en prévoyance professionnelle a rédigé un nouveau rapport technique pour la Caisse de Pension Musique et Formation et l'a présenté au Conseil de fondation fin décembre 2015. Compte tenu du taux de couverture et des réserves de fluctuations de valeur, le rapport externe atteste de la capacité totale de la Caisse de Pension à supporter les risques. Le financement actuel a été jugé bon sur le plan actuariel, car les promesses de prestations de la Caisse de Pension Musique et Formation sont garanties par les cotisations, les réserves, les avoirs de prévoyance et les rendements attendus de la fortune placée, compte tenu des bases techniques utilisées.

Rémunération de l'avoir de vieillesse et cotisations 2016 et 2017

Forte de ses finances saines, la Caisse de Pension Musique et Formation est en mesure d'offrir une rémunération attrayante des avoirs de vieillesse. Pour l'année 2016, le Conseil de fondation a fixé le taux d'intérêt à 2,5%, soit le double du taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral (1,25%). La révision du taux d'intérêt de la Caisse de Pension par rapport à l'an dernier est la conséquence de l'évolution défavorable des marchés financiers. Le Conseil de fondation fixera les taux d'intérêt des années à venir en fonction des résultats des placements, comme il l'a toujours fait.

Les cotisations des employeurs et des salariés restent inchangées pour les années 2016 et 2017.

Evolution satisfaisante

Grâce à son offre adaptée et aux conditions avantageuses qu'elle propose, la Caisse de Pension voit chaque année le nombre de ses assurés augmenter. Annoncée en 2015 et signée avec l'Office de l'enseignement du canton de Zurich, la convention qui porte sur les taux d'activité réduits remporte un grand succès auprès des assurés. Ce résultat, dont on ne peut que se réjouir, montre que nous répondons à un réel besoin des personnes travaillant à taux réduit. Le Conseil de fondation constate avec satisfaction la montée en puissance des modèles de prévoyance mettant l'accent sur le potentiel d'épargne. La proportion d'assurés dans les plans de prévoyance 2 à 5 dépasse déjà 50%, et la tendance est à la hausse.

Résultats de l'enquête de satisfaction

L'an dernier, la Caisse de Pension Musique et Formation a réalisé un sondage auprès de ses assurés sur sa capacité à communiquer et à informer. Comme nous pouvions nous y attendre, le taux de réponses a été modéré. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont pris le temps de remplir le formulaire et de nous fournir de précieuses informations qui nous seront utiles pour le développement futur de nos canaux et supports de communication. Dans l'ensemble, vous nous avez donné de bonnes notes. Nous vous savons gré des remarques et points concrets que vous avez soulevés et nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Perspectives

Le début de l'année 2016 est placé sous de mauvais auspices liés aux problèmes de l'économie chinoise. Pour l'heure, il est difficile de prévoir comment la situation va évoluer. En concertation avec nos partenaires externes, le Conseil de fondation suivra la situation de près et usera des outils adaptés à sa disposition afin de garantir le développement solide de la Caisse de Pension.

Le Conseil de fondation de la Caisse de Pension Musique et Formation

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

Représentants des salariés

Stefan Erl

Roland Huber

Hans Peter Schenk, Vice-président

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Assureur

AXA Leben AG, Winterthur

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

